



Code de conduite

pour le personnel



Chères employées, chers employés

Chez SMA, plusieurs milliers de collaboratrices et collaborateurs œuvrent à rendre les énergies renouvelables accessibles à des personnes dans le monde entier. En Afrique, en Asie, en Amérique, en Australie et en Europe, nous prenons chaque jour des décisions à cet effet et échangeons constamment avec nos clients, nos fournisseurs, nos prestataires et nos partenaires.

Notre réussite repose en grande partie sur la confiance que nos partenaires commerciaux placent en nous. Pour continuer de mériter leur confiance à l'avenir, nous avons besoin d'un cadre commun explicite qui nous aide à prendre les bonnes décisions. C'est la raison d'être de ce code de conduite.

Avec ce code, nous ne voulons pas seulement souligner notre détermination à mettre en œuvre et à respecter pleinement toutes les exigences légales et réglementaires. Nous nous engageons également à assumer notre responsabilité d'entreprise en adoptant en tout temps un comportement éthiquement correct, en améliorant continuellement notre performance en matière de durabilité et en traitant les autres avec respect. Nous exigeons de la part de nos fournisseurs et de nos partenaires qu'ils respectent eux aussi nos normes de conduite.

Nous sommes tous responsables d'assurer le respect de ces engagements et de les défendre activement dans notre travail quotidien. Si vous avez des questions ou souhaitez des éclaircissements, mais aussi si vous êtes témoin de manquements à ce code, vous pouvez à tout moment vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à un membre de l'équipe Group Compliance.

Le comité de direction

Chères collègues, chers collègues,

Notre code de conduite doit être considéré comme un descriptif du comportement correct à adopter qui s'impose de manière obligatoire à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de SMA dans le monde entier. Il doit être respecté au même titre que l'ensemble des lois, réglementations et directives internes applicables. Toute infraction peut entraîner des conséquences disciplinaires.

L'équipe Group Compliance a élaboré le présent code de conduite en collaboration avec le comité de direction et de nombreux collègues issus des services les plus divers. Chaque année, nous organisons des formations pour vous familiariser avec ses contenus à l'aide d'exemples tirés de la pratique. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous y répondrons directement ou vous mettrons en relation avec une personne en mesure de le faire.

En adoptant tous un comportement conforme au code, nous protégeons la réputation de SMA, et donc la réussite de notre entreprise.

L'équipe Group Compliance

04

Nous agissons de manière responsable

- Nous connaissons les règles et les respectons
- Nous faisons preuve de circonspection dans les situations ambiguës
- Nous agissons lorsque d'autres se comportent de manière incorrecte
- Nous agissons dans une optique de durabilité

Nos principes fondateurs

L'homme et l'environnement

1. Droits humains et conditions de travail équitables
2. Respect, équité et diversité
3. Sécurité au travail et santé
4. Environnement et responsabilité produit

Loyauté et intégrité dans les affaires

5. Intégrité financière
6. Lutte contre la corruption
7. Concurrence loyale
8. Prévention des conflits d'intérêts

Informations, données et propriété

9. Protection des données et informations confidentielles
10. Sécurité de l'information et protection de la propriété

12

Demande d'assistance et signalement d'infractions



Nous agissons de manière responsable

Nous devons veiller à ce que notre comportement et nos décisions n'enfreignent pas les règles en vigueur, notamment les dispositions du présent code de conduite. Nous agissons et décidons donc conformément aux principes suivants :

/ Nous connaissons les règles et les respectons

Il est de la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous de comprendre et de respecter les règles et procédures qui s'appliquent à notre travail. Cela implique que nous participions à toutes les formations prescrites et que nous nous informions de manière proactive au sujet de ces règles et procédures.

Nous veillons à créer une ambiance de travail dans laquelle il est normal pour chaque collègue de poser ouvertement et sans crainte des questions et de pointer du doigt les erreurs.

/ Nous faisons preuve de circonspection dans les situations ambiguës

La plupart du temps, la bonne décision à prendre apparaît clairement. Mais de temps à autre, des situations surviennent où il est difficile de juger du bon comportement à adopter. Dans de telles situations, nous prenons le temps nécessaire et nous nous posons les questions suivantes pour arriver à la meilleure solution :

- Que me dit mon instinct ?
- Que disent les règles ?
- Que disent les expertes et experts, mon équipe ou l'équipe Group Compliance ?



/ Nous agissons lorsque d'autres se comportent de manière incorrecte

Même si cela exige parfois du courage : nous ne détournons pas le regard lorsque nous sommes témoins d'infractions aux règles. Nous parlons ouvertement de nos doutes afin de protéger SMA et son personnel. Selon la situation, les possibilités suivantes s'offrent à nous :

- Nous attirons l'attention de ceux qui agissent de manière incorrecte sur leur comportement fautif.
- Nous nous adressons à notre supérieur hiérarchique.
- Nous contactons le service spécialisé compétent ou l'équipe Group Compliance.
- Nous avons recours à la SMA Speak-Up Line et signalons l'infraction de manière anonyme.

/ Nous agissons dans une optique de durabilité

Notre activité commerciale ne doit pas s'effectuer aux frais des générations futures. Nous voulons intégrer le développement durable à nos processus opérationnels en prenant en compte des aspects économiques, écologiques et sociaux. Nos objectifs de développement durable définissent la manière dont nous voulons améliorer la performance de SMA en matière de durabilité.

Nous nous demandons activement comment nous pouvons, à titre individuel, contribuer à l'atteinte de ces objectifs, par exemple lors de la sélection de nos fournisseurs. Avant de prendre des décisions commerciales, nous vérifions systématiquement si elles sont en accord avec l'exigence de durabilité à laquelle nous sommes soumis en tant qu'employé(e)s de SMA.

Nos principes fondateurs

SMA s'est engagée à respecter les dix principes fondateurs suivants. Ceux-ci sont fondés sur des dispositions légales et des normes mondiales telles que le pacte UN Global Compact. Nous sommes tous responsables du respect de nos principes fondateurs.

Nous sélectionnons avec soin les partenaires avec lesquels SMA collabore. Par le biais du code de conduite SMA pour les partenaires commerciaux, ceux-ci s'engagent également à respecter nos principes fondateurs.

/ L'homme et l'environnement

Le respect de l'être humain et de l'environnement est fermement ancré dans notre culture d'entreprise. Nous nous engageons activement pour les droits et le bien-être de toutes les personnes concernées par nos activités commerciales. Il en va de même pour la protection de l'environnement.

1. Droits humains et conditions de travail équitables

Nous respectons les droits, la vie privée et la dignité de toutes les personnes. Nous menons nos activités conformément aux normes internationalement reconnues en matière de travail et de droits humains. Celles-ci comprennent notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les huit normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chez SMA, toute forme de travail forcé à des fins d'exploitation économique (esclavage moderne) est interdite. Nous n'achetons pas de marchandises ou de services qui, pour leur production ou leur fourniture, impliquent le recours à la traite des personnes, au travail forcé ou au travail d'enfants.

Nous respectons strictement les lois du travail en vigueur, y compris les lois sur les salaires minimums, le paiement des heures supplémentaires et les dispositions légales sur les horaires de travail. Cela vaut aussi bien pour le travail en déplacement que le travail dans les locaux de SMA. En l'absence de salaire minimum légal, SMA s'engage à verser un revenu minimum vital. SMA respecte les droits en vigueur des collaboratrices et collaborateurs en matière de liberté d'association et de conclusion de conventions collectives.

2. Respect, équité et diversité

Nous traitons nos interlocuteurs avec respect et faisons preuve d'équité. Cela signifie concrètement que :

- nous ne tolérons aucune discrimination et traitons toutes les personnes de la même manière, indépendamment de caractéristiques telles que, par exemple, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'appartenance à une

classe sociale, la religion, les croyances, le sexe, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité et expression du genre, l'âge ou le handicap ;

- nous veillons à ce que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs aient les mêmes opportunités de développement professionnel chez SMA et qu'ils perçoivent une rémunération équitable, et ce, exclusivement sur la base de leurs compétences et de leurs performances ;
- nous ne tolérons aucune forme de violence, de harcèlement, d'abus, de contrainte psychologique ou physique, de harcèlement moral par un groupe à l'égard d'une personne ou d'humiliation publique.

Nous considérons que la diversité, en particulier la diversité des genres, participe à notre réussite et nous l'encourageons au sein de l'entreprise.

3. Sécurité au travail et santé

Nous ne faisons aucun compromis lorsqu'il s'agit de la sécurité et de la santé de nos collègues. Nous considérons le respect et la mise en œuvre de l'ensemble des réglementations en vigueur en matière de sécurité au travail, de protection contre les incendies et de protection de la santé comme une opportunité de favoriser la réalisation de nos autres objectifs. C'est pourquoi nous entretenons à l'échelle mondiale une culture de la sécurité dans laquelle chacun, et tout particulièrement les cadres dirigeants, montre l'exemple.

Nous

- intégrons la sécurité au travail et la protection de la santé dans nos processus et décisions opérationnels,
- évaluons les risques potentiels liés à chaque activité avant de débiter les travaux et nous prenons des mesures visant à réduire et à prévenir ces risques,
- respectons des prescriptions telles que les consignes de sécurité, la réglementation en matière de temps de travail et les mises en garde,
- utilisons les équipements de protection et les dispositifs d'aide ergonomiques mis à disposition,
- signalons les équipements défectueux et les dangers potentiels sur le lieu de travail,



- arrêtons les travaux qui, après considération objective, représentent un danger pour notre sécurité et notre santé,
- assurons les premiers secours en cas d'accident et signalons l'incident.

SMA attache une grande importance à ce que son activité commerciale soit responsable et sensible aux communautés concernées. C'est pourquoi nous appliquons des initiatives visant à éviter tout risque pour la santé et la sécurité ou autre danger pour les populations locales et nos clients qui pourraient résulter du processus de production et de la mise en œuvre de nos produits et services.

4. Environnement et responsabilité produit

Notre objectif est de proposer des produits écologiques, durables et à haute efficacité énergétique. Nous contribuons tous à cet objectif tout au long de la chaîne de création de valeur.

Objectif : neutralité climatique

Le comité de direction considère la crise climatique mondiale comme le plus grand défi à relever pour l'humanité. C'est la raison pour laquelle l'ensemble du modèle commercial de l'entreprise a été conçu de manière à favoriser la réalisation de l'objectif de 1,5 degré de l'accord de Paris sur le climat. Dans notre travail quotidien, nous nous efforçons d'œuvrer en direction de cet objectif ainsi que de l'objectif de neutralité climatique du groupe SMA en faisant un usage économe et efficace de l'énergie, en encourageant l'utilisation d'énergies renouvelables et en optimisant en conséquence nos méthodes de travail et nos processus.

Protection de l'environnement

Dans les décisions que nous prenons tous les jours, nous cherchons à réduire les effets négatifs sur l'environnement. Nous réduisons continuellement notre consommation de ressources

(matières premières et énergie) et notre production de déchets tout au long de la chaîne de création de valeur, et nous augmentons la part des énergies renouvelables, des matériaux respectueux de l'environnement et des formes de mobilité durables. Ce faisant, nous respectons strictement toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur ainsi que les normes généralement reconnues.

Responsabilité produit

Nous appliquons le modèle de l'économie circulaire et veillons à une conception durable dès la phase de développement de nos produits. Nous utilisons des matières premières secondaires dans nos produits et préférons réutiliser des composants plutôt que d'avoir à en éliminer.

Définition

Dans l'économie linéaire, des matières premières naturelles sont extraites, transformées en produits et éliminées. **Le modèle de l'économie circulaire**, en revanche, privilégie la récupération et l'utilisation d'énergies renouvelables, cherche à éviter les produits chimiques toxiques et vise à éliminer les déchets en améliorant la conception des matériaux, des produits, des systèmes et des modèles commerciaux.

Sécurité des produits

Nos clients attendent de nous des produits et des solutions sûrs et de haute qualité. C'est pourquoi nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité des produits au cours de l'ensemble du cycle de vie des produits, ainsi que toutes les prescriptions internes plus exigeantes en matière de qualité et de sécurité. Nous examinons ouvertement les risques potentiels afin de nous assurer que nos produits et solutions ne présentent pas de défauts potentiellement dangereux.

/ Loyauté et intégrité dans les affaires

Nous conduisons nos activités de manière honnête, correcte et loyale.

5. Intégrité financière

Comptabilité et rapports financiers exacts

En tant que groupe commercial coté en bourse, SMA a obligation de tenir une comptabilité et d'établir des rapports financiers complets et conformes à la réalité. Tous les documents relatifs aux opérations commerciales que nous rédigeons sont complets et exacts. Nous ne présentons pas de fausses informations.

Nous respectons toutes les lois et réglementations en vigueur ayant trait au marché des capitaux, à la comptabilité et aux rapports financiers.

Droit commercial et prévention du blanchiment d'argent

En tant que groupe commercial opérant à l'échelle mondiale, nous savons combien il est important de respecter les lois nationales et internationales en matière de commerce et de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous respectons donc toutes les réglementations et limitations applicables en matière de contrôle des exportations et du commerce, de financement du terrorisme et de sanctions. Nous signalons tout soupçon de

blanchiment d'argent, par exemple en cas d'irrégularités de paiement, ainsi que les comportements suspects de clients dans le cadre de la procédure mise en place à cet effet.

Honnêteté fiscale

Nous voulons que SMA soit un contribuable honnête, droit et respecté. Pour ce faire, nous respectons les lois et réglementations fiscales des pays dans lesquels nous opérons, en prenant en compte non seulement les textes de la loi, mais aussi les intentions du législateur. Nous refusons la fraude fiscale et l'évasion fiscale au moyen de techniques d'optimisation fiscale agressives.

6. Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pots-de-vin ou d'actes frauduleux. Nous respectons scrupuleusement toutes les lois de lutte contre la corruption internationales en vigueur, notamment le « Bribery Act » du Royaume-Uni et le FCPA (« Foreign Corrupt Practices Act ») des États-Unis. SMA souscrit aux « Business Principles for Countering Bribery » de Transparency International et met en œuvre des contrôles et des programmes de conformité adéquats pour lutter efficacement contre la corruption.





Définition

Le terme **corruption** décrit le fait d'abuser d'un pouvoir confié en vue d'en tirer un bénéfice ou avantage privé. Elle a des répercussions négatives graves dans de nombreux domaines de la société et met en péril la concurrence loyale.

Les collaboratrices et collaborateurs de SMA ne sont pas corruptibles ! Nous ne sollicitons jamais d'avantages personnels de la part d'un partenaire commercial. De même, nous n'acceptons aucun avantage susceptible d'avoir pour but d'exercer une influence indue sur nos décisions commerciales. Inversement, nous n'essayons pas non plus d'exercer une influence indue sur des tiers en leur proposant des avantages personnels. Nous ne versons pas de pots-de-vin à des agents publics.

Nous exigeons également de nos prestataires de services qu'ils respectent l'ensemble de ces normes.

7. Concurrence loyale

Nous exerçons notre activité de manière loyale et dans le strict respect du droit de la concurrence :

- Nous ne participons pas à des ententes avec des concurrents pour la fixation de prix, la manipulation d'offres ou la répartition de marchés ou de groupes de clients.
- Lorsque nous échangeons des informations avec nos concurrents, nous ne nous entretenons pas avec eux des prix, des clients ou d'autres informations stratégiques, à moins d'y

avoir été préalablement expressément autorisés par le service juridique ou l'équipe Group Compliance.

- Nous ne limitons pas la liberté de nos clients de fixer eux-mêmes leurs prix de vente.

8. Prévention des conflits d'intérêts

Nous œuvrons toujours dans le meilleur intérêt de SMA. Nous ne nous laissons pas influencer par des intérêts personnels lorsque nous prenons des décisions dans le cadre de notre travail. Nous évitons même l'apparence d'un conflit d'intérêts. C'est pourquoi nous déclarons tout conflit d'intérêts potentiel à notre supérieur hiérarchique.

Définition

Un **conflit d'intérêts** est toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur sont susceptibles de ne pas être en accord avec les intérêts de SMA.

Il peut par exemple y avoir conflit d'intérêts lorsqu'un collaborateur traite avec un client ou un fournisseur employant un salarié auquel le collaborateur est lié par des liens privés (un membre de sa famille, par exemple). De même, il y aurait conflit d'intérêts si un collaborateur exerçait une activité secondaire dans le cadre de laquelle il serait en concurrence avec SMA.



/ Informations, données et propriété

Nous traitons et protégeons avec soin les informations et les données, qu'elles proviennent de nos collègues, de SMA ou de nos partenaires commerciaux. Il en va de même pour la propriété de SMA.

9. Protection des données et informations confidentielles

Protection des données à caractère personnel

Nous sommes conscients du fait que chaque personne dispose d'un droit à la protection de ses données à caractère personnel contre une utilisation non autorisée. Nous respectons ce droit et n'utilisons les données à caractère personnel que dans la mesure autorisée par la loi et notre politique de confidentialité. Nous protégeons systématiquement ce type de données contre la perte et la modification ainsi que l'utilisation, la consultation et la transmission non autorisées.

Définition

Les **données à caractère personnel** sont toutes les informations se rapportant à une personne donnée, telles que son nom, son adresse, sa photo, son numéro de carte d'identité ou les données relatives à un dispositif technique (véhicule, téléphone portable, onduleur, etc.) appartenant à une personne ou une famille.

Informations confidentielles

Les informations sont précieuses et doivent être gérées de manière rigoureuse et responsable. Nous protégeons les informations confidentielles relatives à notre entreprise, à nos produits et à nos clients contre toute utilisation abusive. Nous ne transmettons des informations confidentielles à nos collègues et à des tiers que dans la mesure où cela est autorisé et nécessaire à notre activité. Nous veillons également à ce que les accords de confidentialité requis aient été conclus avec la partie, avec laquelle nous échangeons des informations, afin d'assurer la protection des informations de part et d'autre.

Informations privilégiées

Comme toute entreprise cotée en bourse, SMA est soumise à une réglementation en matière d'opérations d'initiés très stricte. Les informations privilégiées sont une forme particulière d'informations confidentielles. La négociation d'actions sur la base d'informations privilégiées est interdite.

Définition

Le terme **opération d'initié** désigne l'achat ou la vente d'un titre (par exemple, d'une action) par une personne ayant connaissance d'informations non publiques susceptibles d'influencer considérablement la valeur marchande (le cours) de ce titre (c.-à-d. d'**informations privilégiées**).

Par conséquent, nous ne communiquons pas d'informations privilégiées à des tiers, nous n'achetons ni ne vendons d'actions sur la base d'informations privilégiées et nous ne demandons pas à d'autres de le faire.

10. Sécurité de l'information et protection de la propriété

Sécurité de l'information et cybersécurité

Nous devons tous être vigilants afin de protéger les informations confidentielles de SMA contre les accès non autorisés. Nous sommes conscients que les menaces ne sont pas limitées aux systèmes techniques. Nous veillons scrupuleusement à ce que des attaquants ne puissent pas obtenir d'informations, par exemple par le biais d'appels téléphoniques ou en pénétrant sans autorisation dans nos locaux.

La cybersécurité est une priorité absolue pour SMA. Il est crucial de protéger les systèmes internes de SMA contre les cyberattaques. C'est pourquoi nous signalons systématiquement les e-mails suspects aux services compétents de l'entreprise.

Il est tout aussi important d'assurer un niveau élevé de protection pour tous les produits, services et processus internes de SMA, car nos solutions font partie de l'infrastructure critique mondiale.

Définition

La **cybersécurité** est un domaine de la sécurité de l'information qui concerne la protection des réseaux, des ordinateurs, des programmes et des données contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés.

Protection de la propriété

Nous prenons soin de la propriété de SMA et la protégeons contre une utilisation inappropriée, les dommages et le vol. Nous n'utilisons la propriété de l'entreprise qu'aux fins prévues et dans la mesure autorisée. En outre, nous dépensons l'argent de SMA avec parcimonie et uniquement conformément à nos procédures.

Par ailleurs, SMA possède de nombreux brevets et autres droits de propriété, tels que des marques et des dessins et modèles. Ces droits font partie des principaux avoirs de SMA et nous permettent de rester concurrentiels. Nous veillons à ce que notre propriété intellectuelle ne soit pas utilisée abusivement par des tiers et nous n'utilisons pas, pour notre part, la propriété intellectuelle de tiers.



Demande d'assistance et signalement d'infractions

Demande d'assistance

Aucun code de conduite ne saurait couvrir toutes les situations commerciales possibles. Tu devrais toujours demander de l'aide et poser des questions si tu as des doutes sur les règles de conformité applicables dans une situation donnée. Selon les besoins, tu peux t'adresser à cet effet à ton supérieur hiérarchique direct ou à la Compliance Helpline. Il est toujours préférable de poser des questions ou de demander un deuxième avis plutôt que de prendre des risques inutiles.

La **Compliance Helpline** est joignable par e-mail à l'adresse **Compliance@sma.de** ou par téléphone au **+49 561 9522 424242**.

Signaler des problèmes

Si tu constates ou soupçonnes des infractions à la loi ou au présent code de conduite, fais quelque chose ! L'une des possibilités est de signaler l'infraction. Pour cela, tu peux t'adresser ouvertement à ton supérieur hiérarchique ou utiliser la Compliance Helpline.

En outre, tu peux t'adresser de manière anonyme à l'équipe Group Compliance par le biais de la **SMA Speak-Up Line**. Tu apprendras sur les pages Intranet de l'équipe Group Compliance ou le site Internet de SMA comment accéder à la SMA Speak-Up Line.

Définition

La **SMA Speak-Up Line** est un système de lancement d'alerte sécurisé, géré par un prestataire externe. Le personnel de SMA et les partenaires commerciaux peuvent utiliser la SMA Speak-Up Line pour signaler les infractions et les comportements fautifs. Les signalements reçus sont transmis sous forme anonyme à l'équipe Group Compliance.

Lorsque tu signales des infractions, il n'est pas nécessaire que tu aies la certitude qu'il s'agit effectivement d'un manquement aux règles. Tu es bien protégé(e) si tu effectues un signalement en toute bonne foi. Il ne doit en résulter aucun désavantage pour toi chez SMA.

SMA-France.com

